

CIRCULAIRE N° 95/3

Monsieur le Directeur,

Objet : Modification de la circulaire n° 95/2 concernant la fixation des prix, de la durée et de l'entretien des appareils de prothèse et d'orthopédie pour l'année 1995.

La nomenclature INAMI établie à l'usage des orthopédistes et des bandagistes a été modifiée à partir du 1er avril 1995. Ces modifications ont été publiées au Moniteur Belge le 27 avril 1995 et le 4 mai 1995 (arrêtés royaux du 28 mars 1995 et du 6 avril 1995 modifiant l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités). En exécution de l'article 46, 8° de l'arrêté royal du 21 décembre 1971, le Comité de gestion du Fonds, après avoir pris connaissance de ces modifications, a refixé pour l'année 1995 (à partir du 1er avril) les prix, la durée et l'entretien annuel de certains appareils de prothèse et d'orthopédie d'application pour le calcul des capitaux de réserve ou de l'indemnité supplémentaire en matière d'appareils de prothèse et d'orthopédie.

Vous trouverez en annexe une liste complète des changements dans la nomenclature des prestations d'orthopédie et de bandagisterie.

Parmi les modifications, l'attention des assureurs est attirée sur les particularités suivantes :

- la semelle orthopédique sur mesure est intégrée dans le groupe B (prix moyens) avec un coût de 1.943 Frs par semelle ; les semelles orthopédiques préfabriquées restent dans le groupe B au prix moyen de 1.100 Frs par semelle ;
- le délai de renouvellement des appareils releveurs du pied (nouveaux codes INAMI 653391 et 653413 - Groupe A) est ramené à 15 mois au lieu de 3 ans ;
- deux appareils de station debout avec tablette (code INAMI 618494 et 618516) sont ajoutés dans le groupe A avec une durée de renouvellement de 10 ans et sans entretien.

Il convient également de remarquer que les voiturettes électriques n'existant plus, il n'est fait mention dans la nomenclature que des voiturettes électroniques.

Enfin, pour une prestation fabriquée à l'étranger et importée en Belgique, le prestataire conventionné pouvait réclamer au bénéficiaire un supplément sous certaines conditions (voir circulaire du Fonds n° 93/3). Depuis le 1er avril 1995, cette possibilité a été réduite puisqu'un supplément ne peut plus être demandé pour les accessoires décrits du code 616011 au code 617724 de la nomenclature (voir en annexe) sauf concernant les prestations 617116 et 617120 (*). Tout ceci contribue donc à une limitation dans les tarifs appliqués pour les fauteuils roulants pour lesquels le prix réel est d'application (groupe C) dans le calcul des réserves.

L'Administrateur Général,



M. DEPOORTERE.

MODIFICATIONS DE LA CIRCULAIRE 95/2

GROUPE A

<u>Anciens numéros de code INAMI</u>	<u>Nouveaux numéros de code INAMI</u>	<u>DUREE</u>	<u>ENTRETIEN</u>
653332 et 604413 (voir groupe B)			
646914	653391 T 125,30	15 mois	néant
646936	653413 T 75,18	15 mois	néant
649191	653472 T 30,51	3 ans	15 %
	653494 T 109,4 (ajout)	5 ans	15 %
	653516 T 33,1 (ajout)	IMF	néant
649832	653531 T 588,35	3 ans	15 %
	653553 T 325,21	3 ans	15 %
	653656 T 83,17 (ajout)	3 ans	10 %
	653671 T 83,17 (ajout)	3 ans	10 %
	653693 T 82 (ajout)	3 ans	10 %
	653715 T 83,17 (ajout)	3 ans	10 %
653295	653811 T 109,74	1 an	néant
653310	653833 T 8,56	4x/an	néant
	653855 T 8,56 (ajout)	4x/an	néant
643355	653870 T 192	15 mois	néant
	653892 T 286 (ajout)	15 mois	néant
	653914 T 388 (ajout)	15 mois	néant
	653936 T 286 (ajout)	15 mois	néant
643370	653951 T 376	15 mois	néant
644873 (supprimé)			
644895 (supprimé)			

Article 28, §8, 1° de la nomenclature

NATURE + CODE INAMI	DUREE	ENTRETIEN
a) Voiturettes sans moyen de propulsion personnelle		
615171-615182 Y 518	4 ans	10 % du prix
615053 Y 429,75	4 ans	10 % du prix
615134-615145 Y 478,42	4 ans	10 % du prix
b) Voiturettes à propulsion personnelle		
615215-615226 Y 538	4 ans	10 % du prix
615333-615344 Y 449,75	4 ans	10 % du prix
615355-615366 Y 523,27	4 ans	10 % du prix
615370-615381 Y 766,35	4 ans	10 % du prix
615414-615425 Y 1038,91	4 ans	10 % du prix
615436-615440 Y 1015,62	4 ans	10 % du prix
615495-615506 Y 779,18	4 ans	10 % du prix
615510-615521 Y 497,64	4 ans	10 % du prix
615554-615565 Y 430	4 ans	10 % du prix
Voiturettes électroniques		
615871-615882 Y 2970	4 ans	10 % du prix
615893-615904 Y 3502,5	4 ans	10 % du prix
615915-615926 Y 3293,70	4 ans	10 % du prix
615930-615941 Y 4383,30	4 ans	10 % du prix
c) Suppléments pour dispositifs particuliers		
616011-616022 Y 64,30	4 ans	10 % du prix
616033-616044 Y 135,24	4 ans	10 % du prix
616276-616280 Y 126,27	4 ans	10 % du prix
616114-616125 Y 126,27	4 ans	10 % du prix
616173-616184 Y 361,14	4 ans	10 % du prix
616195-616206 Y 347,24	4 ans	10 % du prix
616210-616221 Y 269,81	4 ans	10 % du prix
616291-616302 Y 617,03	4 ans	10 % du prix

616232-616243	4 ans	10 % du prix
d) Supplément pour les accessoires ajoutés à un équipement d'origine		
616512-616523 Y 61,87	4 ans	10 % du prix
616534-616545 Y 120,21	4 ans	10 % du prix
616556-616560 Y 157,67	4 ans	10 % du prix
616055-616066 Y 142,08	4 ans	10 % du prix
616070-616081 Y 175,89	4 ans	10 % du prix
616711-616722 Y 42,21	4 ans	10 % du prix
616733-616744 Y 148,50	4 ans	10 % du prix
616814-616825 Y 132,30	4 ans	10 % du prix
616836-616840 Y 52,15	4 ans	10 % du prix
616910-616921 Y 42,21	4 ans	10 % du prix
616932-616943 Y 85	4 ans	10 % du prix
617072-617083 Y 147	4 ans	10 % du prix
617094-617105 Y 225	4 ans	10 % du prix
616954-616965 Y 277,98	4 ans	10 % du prix
616976-616980 Y 43,09	4 ans	10 % du prix
616991-617002 Y 97,67	4 ans	10 % du prix
617013-617024 Y 236,09	4 ans	10 % du prix
617234-617245 Y 476,71	4 ans	10 % du prix
(*) 617116-617120 Y 65,85	4 ans	10 % du prix
617131-617142 Y 21,21	4 ans	10 % du prix
617153-617164 Y 180,31	4 ans	10 % du prix
617175-617186 Y 217,88	4 ans	10 % du prix
617190-617201 Y 8,17	4 ans	10 % du prix
617212-617223 Y 6,85	4 ans	10 % du prix
617315-617326 Y 45,83	4 ans	10 % du prix
617330-617341 Y 12,15	4 ans	10 % du prix
617514-617525 Y 20,76	4 ans	10 % du prix
617536-617540 Y 30,05	4 ans	10 % du prix
617551-617562 Y 35,79	4 ans	10 % du prix

617713-617724 Y 60,10	4 ans	10 % du prix
e) Tricycles orthopédiques		
618074 Y 682,54	4 ans	10 % du prix
618214 Y 6,68	4 ans	10 % du prix
618236 Y 21,14	4ans	10 % du prix
618251 Y 92,80	4 ans	10 % du prix
618273 Y 34,57	4 ans	10 % du prix
618170 Y 226,37	4 ans	10 % du prix
618295 Y 130,21	4 ans	10 % du prix
f) Cadre de marche		
618310 Y 68,06	4 ans	10 % du prix
618450 Y 77,34	4 ans	10 % du prix
618472 Y 85,30	4 ans	10 % du prix
618376 Y 113,13	4 ans	10 % du prix
618391 Y 244,17	4 ans	10 % du prix
618413 Y 315,55	4 ans	10 % du prix
618435 Y 289,26	4 ans	10 % du prix
g) Appareils de station debout avec tablette		
618494 Y 1100	10 ans	néant
618516 Y 1350	10 ans	néant

GROUPE B

- Semelle orthopédique préfabriquée :

prix : 1.100 Frs
durée : 15 mois
entretien : néant

- semelle orthopédique sur mesure :

prix : 1.943 Frs
durée : 15 mois
entretien : néant